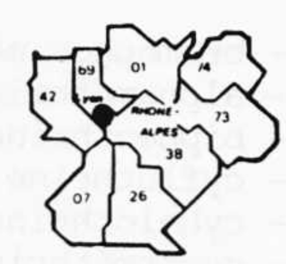
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE



EDITION
DLF 29 - 8 - 88036455
GRANDES CULTURES



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION
RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

29 Octobre 1987 — N° de série continue 91 — Bulletin n° 16

CEREALES : - Désherbage : omissions
- Lutte contre la Jaunisse Nanisante

COLZA : - Pas de captures d'altises
- Quelques foyers de pucerons verts

CEREALES

Désherbage

Dans le tableau paru dans notre dernier Bulletin du 14 Octobre, il a été omis :

- REVOX FLO antigraminées et antidicotylédones qui était employé sur orge et qui a été également autorisé sur Blé Tendre à la dose de 5 l/ha.
- BIFENIX N, antigraminées et antidicotylédones, autorisé depuis longtemps mais commercialisé seulement depuis cet automne.

Jaunisse Nanisante (JNO)

Cette maladie qui ne se manifeste qu'au printemps à la montaison, est causée par un virus inoculé à l'automne au stade 2-3 feuilles par un puceron (Rhopalosiphum Padi) venant des maïs ou des repousses de céréales.

La seule lutte possible réside dans la destruction des pucerons à l'automne, pour éviter cette inoculation, car lorsque les symptômes apparaissent au printemps, la maladie est installée, et il n'y a plus de possibilité d'intervenir : les traitements chimiques n'ont pas d'effets sur maladies à virus.

La destruction des pucerons peut commencer par l'élimination des repousses de céréales (principalement d'orge) qui constitue le plus important réservoir de virus (voir notre Bulletin n° 14 du 30 Septembre).

Mais un contrôle sur les parcelles dès la levée est ensuite nécessaire. L'agressivité de la maladie se mesure à la fois d'après le nombre de pucerons, d'après la durée de leur séjour sur la culture, et également d'après leur pouvoir virulifère.

Le traitement est à effectuer dès que 10 à 15 % des pieds sont porteurs de pucerons (un ou plusieurs).

S'il y a présence de pucerons mais si le seuil n'est pas atteint, la surveillance doit continuer et l'on peut être amené à intervenir si cette présence se prolonge trop, et si le pouvoir virulifère s'avère important. Notre Service effectuera des comptages et des analyses de pouvoir virulifère en laboratoire.

P 170

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

Les produits utilisables sont (en grammes par hectare) :

- bromophos méthyl	(NEXION)	: 375
- alphaméthrine	(FASTAC)	: 10
- biphenthrine	(TALSTAR)	: 7,5
- cyfluthrine	(BAYTHROID)	: 15
- cyhalothrine	(KARATE)	: 7,5
- cyperméthrine	(Nb. spéc.)	: 20
- deltaméthrine	(DECIS)	: 7,5
- esfenvalérate	(SUMI-ALPHA)	: 6,25
- fenvalérate	(SUMICIDIN)	: 25
- fluvalinate	(MAVRIK)	: 48
- perméthrine	(AMBUSH)	: 62,5

Actuellement, pas de pucerons constatées, les levées étant relativement peu nombreuses après des semis retardés.

Donc pas d'intervention pour le moment.

COLZA

Altise

Les captures demeurent presque inexistantes. Pas d'intervention. Continuer à surveiller.

Pucerons verts (Myzus persicae)

Des foyers ont été signalés en certains secteurs, notamment dans toute la zone de 38-Beaurepaire.

Cette espèce est peu agressive et ne justifie d'intervention que si les colonies sont fort nombreuses, et si le colza est souffreteux et n'a pas atteint le stade B4 (4 feuilles étalees). Ces conditions ne sont pas remplies.